

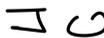


Règlement intérieur

Règlement
intérieur
Du 29/04/2024
Version: 3

Règlement intérieur



REDACTEUR	APPROBATEUR
<p>Par : Eléa FAURE Service : ADMINISTRATIF Visa :</p> 	<p>Par : Olivier JEREMY Service : DIRECTION Visa :</p> 
DIFFUSION	
L'ensemble du personnel et usagers. Affichage obligatoire à destination des usagers.	

Historique du document :

Révisi on	DATE	Objet de la mise à jour	Rédigé par	Signature
1	11/03/2024	Création	E FAURE	
2	03/04/2024	Mise à jour compte tenu des remarques de la SDJES	E FAURE	
3	29/04/2024	Signature	E FAURE	



Règlement intérieur

Règlement
intérieur
Du 29/04/2024
Version: 3

Assurez-vous de suivre attentivement les consignes de sécurité énoncées ci-dessous, notamment en ce qui concerne l'utilisation des attractions, la surveillance des enfants et les précautions à prendre dans les zones aquatiques. Si vous avez des inquiétudes spécifiques ou des questions supplémentaires concernant la sécurité, n'hésitez pas à contacter notre équipe de surveillants de baignade (MNS et BNSSA), facilement identifiable grâce à leur t-shirt rouge et blanc avec l'inscription "sauveteurs". Votre sécurité et votre bien-être sont notre priorité absolue, et nous sommes là pour vous garantir que vous passez un moment agréable et sécurisé à PROJET X Aquapark.

- Tous les visiteurs doivent se présenter à l'accueil du parc et régler le montant de leur entrée (en caisse ou en ligne) pour accéder aux activités.
- Les enfants de moins de 10 ans doivent se présenter à l'entrée du site accompagnés d'un adulte.
- Toute personne doit savoir nager pour accéder aux activités nautiques.
- Le port du gilet de flottaison est obligatoire (interdiction de le retirer).
- Le gilet de flottaison doit être adapté à la taille du visiteur et les sangles doivent être impérativement ajustées et fermées.
- Il est interdit de tirer sur le gilet de flottaison.
- Il est interdit de sauter sur une personne dans l'eau.
- L'accès à toutes les installations est strictement interdit pendant les heures de fermeture.
- Il est strictement interdit de toucher aux ancrages, cordes de fixation et vannes de gonflage sous peine de poursuite.
- La pratique des activités est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance susceptible d'altérer ses capacités.
- Le port de vêtements amples et/ou recouvrant la tête, les avant-bras ou les jambes sont interdits dans les zones aquatiques pour des raisons de sécurité.
- Il est interdit de nager sous les structures.
- Il est interdit de simuler une noyade et/ou de faire de l'apnée.
- Merci de ne pas tenir des propos injurieux, et plus généralement d'avoir une attitude contraire aux bonnes mœurs.
- Il est interdit de fumer sur le site.
- Il est interdit d'être en état d'ébriété sur les structures gonflables.
- Le respect de l'environnement est une valeur forte de l'entreprise : il est donc important qu'aucun déchet ne soit jeté ni à terre, ni à l'eau. Nous demandons également aux visiteurs de respecter la signalétique de tri des déchets affichée sur les différentes poubelles.
- Vous devez être en parfaite santé et sans aucun problème physique gênant pour la pratique des activités (cervicales, épaules, dos, bras, jambes, genoux, cheville, tibia, etc.).
- L'accès aux activités est interdit aux femmes enceintes et aux personnes souffrant de problèmes cardiaques.



Règlement intérieur

Règlement
intérieur
Du 29/04/2024
Version: 3

- Le port de bijoux et/ou piercings est interdit sur les structures gonflables. L'aquapark décline toutes responsabilités pour les objets perdus (des casiers seront mis à disposition des visiteurs).
- Le port de lunettes (de vue, solaire ou aquatique) et de tout type de masque est interdit.
- Le public, les spectateurs, visiteurs ou accompagnateurs ne fréquentent que les locaux et les aires qui leur sont réservés.
- Il est interdit de fumer ou de mâcher du chewing-gum sauf sur les aires de détente et de repos en plein air.
- Il est interdit de cracher.
- Il ne doit pas être introduit d'animaux dans l'enceinte de l'établissement.
- Il est interdit de courir dans l'enceinte de l'établissement et de plonger la tête la première.
- L'accès aux installations est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion.

XTREM TOWER

- L'accès à l'XtremTower n'est pas autorisé aux enfants de moins de 14 ans.
- Il est interdit de courir sur la plateforme et/ou dans les escaliers.
- Il est interdit de se pousser.

Toboggans :

- La descente des toboggans doit se faire obligatoirement allongés sur le dos, pieds en avant.
- Il est interdit de descendre à plusieurs du toboggan : une seule personne à la fois.
- Il est interdit de sauter ou de plonger du haut des toboggans.
- Les toboggans seront équipés de feux de signalisation à titre indicatif. Il est de la responsabilité des visiteurs de s'assurer que la zone de réception est libre avant de s'élancer.

Plongeoirs :

- Interdiction de sauter la tête en avant depuis les plongeoirs.
- Une seule personne sur chaque plongeur à la fois.
- Avant de sauter des plongeoirs, il est impératif de vérifier que personne ne se trouve en dessous.

AQUAPARK

- L'accès à l'Aquapark n'est pas autorisé pour les enfants de moins de 6 ans. Une zone plus calme : l'Aquakids, est dédiée aux plus petits, de 6 à 10 ans.
- Un examen de compétences aquatiques doit être réalisé localement pour les enfants âgés de 6 à 10 ans en l'absence de tout certificat ou diplôme. Il est vivement recommandé que les enfants de moins de 10 ans soient accompagnés d'un adulte lorsqu'ils sont dans l'eau.
- Il est interdit de se bousculer.



Règlement intérieur

Règlement
intérieur
Du 29/04/2024
Version: 3

- Il est interdit de sauter la tête en avant des structures gonflables.
- Avant d'accéder à une structure, les visiteurs doivent s'assurer que le nombre de personnes déjà présentes sur la structure est inférieur à la capacité maximale autorisée.

TERRASSE FLOTTANTE

- Il est interdit de plonger et/ou sauter.
- Il est interdit de se pousser.
- Le respect du matériel mis à disposition est primordial.
- Le port du gilet n'est pas obligatoire dans cette zone (réservée aux accompagnateurs et aux privatisations).

Surveillance et sécurité

L'aquapark et l'XtremTower sont surveillés par des surveillants de baignade. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à eux.

- Toute situation anormale ou dangereuse doit être signalée le plus rapidement possible à un membre de l'équipe.
- Toute personne ayant une attitude dangereuse pour lui-même et/ou pour les autres obligera le personnel à l'expulsion, sans qu'aucune compensation ne soit possible.
- Tout dommage volontaire ou dégâts occasionnés par une utilisation inappropriée des installations engagent la responsabilité de leur(s) auteur(s).
- L'établissement se réserve le droit de fermer l'aquapark ou toute autre installation en cas de dysfonctionnement.

Dans le cas où l'une des règles énoncées ci-dessus ne serait pas respectée, la Direction, non seulement décline toute responsabilité, mais se verra dans l'obligation d'inviter tout contrevenant à quitter immédiatement l'aquapark, sans pour cela être tenue de rembourser le prix d'entrée ou de valider une nouvelle entrée.

De plus, en cas de mauvaises conditions météorologiques, la Direction se réserve le droit de faire évacuer à tout moment l'aquapark aux heures d'ouverture.

Fait à Willems, le 29 / 04 / 2024.

Signature :

W C